



2026

Excelsia

La complémentaire santé en mouvement pour les 50/75 ans

Les solutions Excelsia ont été spécifiquement conçues pour les pré-seniors et seniors actifs. Elles intègrent à ce titre la prise en charge de dépenses de santé fréquentes sur cette classe d'âge et proscrivent à l'inverse des dépenses de santé devenues inutiles.

Une complémentaire santé 100% adaptée, c'est une complémentaire santé 100% utile.



mutéios

The logo consists of the word "mutéios" in a blue, lowercase, sans-serif font. A thick, curved line in orange and green starts from the bottom right, goes up and around the letter "i", then down and around the letter "o".

LES POINTS FORTS EXCELSIA

Des prestations conçues pour couvrir tous les besoins des actifs de 50 à 75 ans.

1

Des garanties intégrant toutes le 100% santé et systématiquement renforcées pour bien couvrir les dépenses d'hospitalisation et d'optique.

2

La couverture de nombreuses dépenses importantes pour votre santé et votre bien-être : aide à la pratique sportive, médecines alternatives, diététique...

3

Une participation aux dépenses d'automédication et de pharmacie prescrite non remboursée (homéopathie par ex)...

4

Une attention importante portée à la prévention : vaccins internationaux, auto-tests de dépistage, analyses, prélèvements et radios non remboursés...

5

Des aides financières significatives en cas de chirurgie correctrice non remboursée de la vision ou de trouble de la vision

6

Un système de réduction avantageux pour les couples : -10% à vie pour votre conjoint !

7

Des bonus fidélité dès 24 mois d'ancienneté qui représentent au total 550 € de remboursement annuel supplémentaire !

8

Des services inclus dans les garanties pour faciliter l'accès aux soins et l'accompagnement des adhérents : téléconsultation 24h/24 7j/7, 2^e avis médical, assistance en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, protection juridique santé...



Grâce au 100% Santé, vous pouvez avoir accès à une sélection de lunettes, prothèses dentaires, aides auditives, prothèses capillaires, VPH en location de 6 mois maximum intégralement remboursées par la Sécurité sociale et Mutélios. Pour vous aider à les repérer, les garanties concernées sont marquées du symbole  dans nos tableaux de prestations et exemples de remboursement.



Les différentes formules Excelsia

L'adhésion aux garanties Excelsia est possible jusqu'à 75 ans.

Choisissez parmi ses 5 formules celle qui convient le mieux à vos besoins.

POUR COMPRENDRE NOS GARANTIES

Les garanties présentées intègrent le remboursement du Régime Obligatoire.

- RO = Régime Obligatoire
- BR = Base de Remboursement
- OPTAM = Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée
- OPTAM-CO = Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée en Chirurgie et Obstétrique
- TA = Tarif d'Autorité

Pour en savoir plus consultez notre glossaire de la complémentaire santé sur www.mutelios.com

Soins courants

REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS

Honoraires médicaux généralistes et spécialistes

Actes de Chirurgie et de Spécialité réalisés en cabinet

Radiologie, échographie, imagerie

Analyses et examens de laboratoire

Psychologues partenaires Mon Soutien Psy

Honoraires paramédicaux⁽¹³⁾

Médicaments

Médecines Alternatives et Complémentaires (Limite 60 € par séance)

	Formule Adagio	Formule Moderato	Formule Allegro	Formule Presto	Formule Prestissimo
--	----------------	------------------	-----------------	----------------	---------------------

Conventionnés adhérents OPTAM ou OPTAM CO⁽¹⁾

100% BR

125% BR

150% BR

200% BR

250% BR

Autres secteurs conventionnés ou non conventionnés⁽²⁾

100% BR

100% BR

125% BR

150% BR

175% BR

Adhérents OPTAM ou OPTAM CO⁽¹⁾

100% BR

125% BR

150% BR

200% BR

250% BR

Non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO⁽¹⁾

100% BR

100% BR

125% BR

150% BR

175% BR

Adhérents OPTAM ou OPTAM-CO⁽¹⁾

100% BR

125% BR

150% BR

200% BR

250% BR

Non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO⁽¹⁾

100% BR

100% BR

125% BR

150% BR

175% BR

100% BR

125% BR

150% BR

200% BR

250% BR

12 séances max par an

100% BR

100% BR

100% BR

100% BR

100% BR

100% BR

125% BR

150% BR

200% BR

250% BR

Remboursés à 65%, 30% ou 15% par RO

100% BR

100% BR

100% BR

100% BR

100% BR

Automédication et pharmacie prescrite non remboursée dont homéopathie

45€ / an

60€ / an

75€ / an

90€ / an

110€ / an

Acupuncture, auriculothérapie, réflexologie, mésothérapie, ostéopathie, chiropraxie, sophrologie, hypnothérapie, psychomotricité adulte, phytothérapie, naturopathie, étiorpathie, homéopathie, diététique, pédicurie-podologie⁽¹⁸⁾, kinésiologie et psychologie (psychologie = 3 séances par an max).

75€ / an

125€ / an

175€ / an

225€ / an

275€ / an

Bonus fidélité⁽³⁾

+50€ / an

Prévention

REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS		Formule Adagio	Formule Moderato	Formule Allegro	Formule Presto	Formule Prestissimo
Incitation à la pratique sportive	Visite annuelle du sport non prise en charge par le RO	30€ / an	30€ / an	30€ / an	30€ / an	30€ / an
	Participation à la pratique d'une activité sportive ou de séances de sport adapté ^[15]	30€ / an	40€ / an	50€ / an	60€ / an	70€ / an
Actes de Prévention pris en charge par le RO		100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Analyses, prélèvements et radios non remboursés	hors scanner pré implantaire	-	40€ / an	40€ / an	50€ / an	60€ / an
Actes de Prévention non pris en charge par le RO	Vaccins internationaux, contraceptifs, sevrage tabagique (y compris au laser), autotests CoVid-19, diabète, cholestérol, maladie de Lyme, IST et VIH, ostéodensitométrie, protections périodiques réutilisables pour les + de 25 ans	70€ / an	80€ / an	90€ / an	100€ / an	110€ / an
Participation financière à des activités de maintien du lien social et de l'autonomie (ex : adhésion à une association culturelle, abonnements divers, reprise de leçon de conduite pour les bénéficiaires de plus de 50 ans...)	Forfait annuel	20€ / an	20€ / an	20€ / an	20€ / an	20€ / an

Hospitalisation chirurgicale et médicale

Honoraires secteur conventionné	Adhérents signataires OPTAM ou OPTAM CO ⁽¹⁾	125% BR	150% BR	200% BR	300% BR	400% BR
	Bonus fidélité ⁽³⁾	+100€ / an				
	Autres secteur conventionné ou non conventionné ⁽²⁾	100% BR	125% BR	150% BR	175% BR	200% BR
Frais de séjour (y compris en maison de repos ou de convalescence) ⁽²⁾	En secteur conventionné ou non conventionné	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR
	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait Journalier	En établissements hospitaliers	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
	En établissements médicaux sociaux ou unités et centres de soins de longue durée	90 jours / an				
Chambre particulière	Hospitalisation ambulatoire	30€ / jour				
	Hospitalisation secteur conventionné	30€ / jour	40€ / jour	50€ / jour	60€ / jour	70€ / jour
	Hospitalisation secteur non conventionné	-	-	30€ / jour	40€ / jour	50€ / jour
	Hospitalisation limitée à	25 jours / an	25 jours / an	55 jours / an	55 jours / an	85 jours / an
	Ambulatoire limité à	10 jours / an				
Frais d'accompagnant conjoint hospitalisé	Limité à 15 jours par an	10€ / jour	20€ / jour	25€ / jour	30€ / jour	35€ / jour
Forfait sur actes techniques médicaux lourds	Affectés d'un coefficient ≥ 50 ou d'un tarif de convention ≥ 120 €	Frais Réels				
Transport accepté par le RO + participation transport non remboursé lié à une hospitalisation	Hors cures thermales	100% BR 20€ / an				

Dentaire



REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS

		Formule Adagio	Formule Moderato	Formule Allegro	Formule Presto	Formule Prestissimo
Soins et prothèses 100% santé	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾
Autres soins dentaires et implants remboursés par le RO	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Prothèses autres que 100% santé acceptées par le RO	Dents visibles Dents invisibles et inlay onlay	100% BR 100% BR	150% BR 125% BR	200% BR 150% BR	300% BR 200% BR	400% BR 250% BR
Orthodontie Acceptée	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Implants et prothèses nomenclaturées non remboursées par le RO	Forfait annuel Bonus fidélité ⁽³⁾	- +100€ / an	150€ / an +100€ / an	200€ / an +100€ / an	300€ / an +100€ / an	400€ / an +100€ / an
Maladie parodontale et endodontie	-	100€ / an				
Orthodontie non remboursée limité à 4 semestres consécutifs ou non ⁽¹⁶⁾	-	50€ / an	100€ / an	150€ / an	200€ / an	
Plafond annuel dentaire. Par bénéficiaire. Au-delà du plafond et tous postes confondus, seuls le ticket modérateur et les soins et prothèses dentaires 100% santé sont remboursés	-	1 000€ / an	1 250€ / an	1 500€ / an	1 750€ / an	

Optique



Equipements d'optique médicale 100% santé (monture + verres)⁽⁵⁾ Y compris honoraires et suppléments éventuels	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	
Equipement complet d'optique médicale autres que 100% santé (monture + verres)⁽⁵⁾⁽⁶⁾						
Verres simples ⁽⁷⁾	Forfait par bénéficiaire dont monture maximum	100€ (100€)	200€ (100€)	250€ (100€)	350€ (100€)	420€ (100€)
Verres complexes ⁽⁷⁾	Forfait par bénéficiaire dont monture maximum	200€ (100€)	300€ (100€)	400€ (100€)	550€ (100€)	700€ (100€)
Verres très complexes ⁽⁷⁾	Forfait par bénéficiaire dont monture maximum	250€ (100€)	400€ (100€)	500€ (100€)	650€ (100€)	800€ (100€)
Honoraires et suppléments éventuels	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	
Lentilles et implants intraoculaires acceptés⁽¹⁹⁾ Forfait lentilles et implants acceptés ou refusés	100% BR +100€ / an	100% BR +125€ / an	100% BR +150€ / an	100% BR +175€ / an	100% BR +200€ / an	
Chirurgie correctrice non prise en charge par le RO ⁽⁸⁾	Par œil Bonus fidélité ⁽³⁾	100€ / an +100€ / an	200€ / an +100€ / an	300€ / an +100€ / an	400€ / an +100€ / an	500€ / an +100€ / an
Dispositif d'aide médicale optique Loupes, télè agrandisseurs, lunettes et lampes basse vision ...	50€ / an	60€ / an	70€ / an	80€ / an	90€ / an	
Traitements DMLA	Prévention ou traitement de la DMLA Bonus fidélité ⁽³⁾	50€ / an +50€ / an	60€ / an +50€ / an	70€ / an +50€ / an	80€ / an +50€ / an	90€ / an +50€ / an

Aides auditives



REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + MUTÉLIOS

Equipements 100% santé⁽⁹⁾

Aides auditives acceptées autres que 100% Santé⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾

Incluant le remboursement du régime obligatoire

Accessoires (piles...)

	Formule Adagio	Formule Moderato	Formule Allegro	Formule Presto	Formule Prestissimo
Equipements 100% santé⁽⁹⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾	Frais réels ⁽⁴⁾
Aides auditives acceptées autres que 100% Santé⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	500€ / appareil	600€ / appareil	700€ / appareil	800€ / appareil	900€ / appareil
Incluant le remboursement du régime obligatoire	Bonus fidélité ⁽³⁾	+100€ / an	+100€ / an	+100€ / an	+100€ / an
Accessoires (piles...)	100% BR +20€ / an	100% BR +20€ / an	100% BR +20€ / an	100% BR +20€ / an	100% BR +20€ / an

Materiel médical



Petits appareillages pris en charge par le RO

+ Forfait matériel pris en charge ou non par le RO

Prothèse capillaire de catégorie 2, 100% Santé

Grands appareillages
pris en charge par le RO

VPH en location de courte durée (moins de 6 mois), 100% santé

Petits appareillages pris en charge par le RO	100% BR				
+ Forfait matériel pris en charge ou non par le RO	-	+40€ / an	+60€ / an	+80€ / an	+120€ / an
Prothèse capillaire de catégorie 2, 100% Santé	Frais réels ⁽⁴⁾				
Grands appareillages pris en charge par le RO	100% BR +200€ / an	100% BR +300€ / an	100% BR +400€ / an	100% BR +500€ / an	100% BR +500€ / an

Autres garanties et Services

CURES THERMALES

Honoraires de surveillance	100% BR	125% BR	150% BR	175% BR	200% BR
Transport et Hébergement	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait complémentaire annuel	-	+100€ / an	+150€ / an	+200€ / an	+250€ / an
TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE 24H/24 ET 7J/7⁽¹⁴⁾	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
SERVICE DE DEUXIÈME AVIS MEDICAL⁽¹⁷⁾	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE⁽¹¹⁾	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ⁽¹¹⁾	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ACTION SOCIALE ET PREVENTION⁽¹²⁾	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Retrouvez de nombreux exemples de remboursement des garanties Excelsia sur www.mutelios.com

EXCELSIA LES SERVICES EN PLUS !

Pour vous offrir le meilleur accès aux soins possible, Mutélios a inclus 6 services à forte utilité dans votre garantie Excelsia, sans aucun supplément :

1 Un service de téléconsultation de généralistes et spécialistes accessible 24h/24 365 jours par an.

2 Un service de 2^e avis pour prendre l'avis d'un médecin expert de votre maladie avant une décision médicale importante.

3 Une assistance complète en cas d'immobilisation au domicile, d'hospitalisation, de traitement médical lourd et de dépendance ou décès.

4 Une protection juridique pour faire valoir vos droits en cas de litige avec un professionnel de santé.

5 Des actions de prévention régulièrement organisées avec des spécialistes des sujets traités.

6 Des aides financières pour faire face à des dépenses de santé très importantes (soumises à condition de ressources).



RENOVIS UTILISÉS DANS VOTRE TABLEAU DE GARANTIES

(1) OPTAM et OPTAM CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée et Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique. Les médecins ayant adhéré à ces options se sont engagés à limiter leurs dépassements d'honoraires. Les médecins non adhérents à ces options ne peuvent être remboursés à plus 200% de la BR, régime obligatoire inclus.

(2) En secteur non conventionné, la Base de Remboursement est le Tarif d'Autorité de la Sécurité Sociale.

(3) Les bonus fidélité sont des forfaits annuels venant compléter les remboursements déjà prévus au contrat. Ils prennent effet après 24 mois passés dans la gamme Excelsia quelle que soit la garantie souscrite. Ils se renouvellent ensuite chaque année au 1^{er} janvier. En tout état de cause, le bonus fidélité ne peut avoir pour conséquence d'entrainer un remboursement par la mutuelle supérieur aux plafonds prévus par les articles L.871-1 et R.871-1 et R.871-2 du code de la sécurité sociale. Si l'application d'un bonus fidélité entraîne un remboursement supérieur aux plafonds, le montant remboursé est alors limité aux dits plafonds.

(4) Les soins et prothèses dentaires, les équipements d'optique médicale, les aides auditives, les prothèses capillaires de classe 2 et les VPH en location de courte durée relevant du dispositif 100 % santé sont intégralement remboursés, sous réserve du respect des plafonds tarifaires ou honoraires fixés par arrêté. Si le professionnel de santé dépasse ces prix ou honoraires limites de vente, les montants dépassant le prix ou honoraires limites de vente restent à votre charge.

(5) Un équipement d'optique médicale comprend une monture et 2 verres. Le remboursement est limité à la prise en charge d'un seul équipement par périodes de 2 ans pour les assurés de 16 ans et plus, 1 an pour les moins de 16 ans, 6 mois pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur. Par dérogation, le renouvellement est annuel pour les assurés de 16 ans et plus en cas d'évolution de la vue définie réglementairement constatée par prescription médicale ou par un opticien ; la période d'un an pas n'est également pas opposable pour les jeunes de moins de 16 ans en cas d'évolution de la vue définie réglementairement constatée par prescription médicale d'un ophtalmologiste. La période de 24 mois est calculée à compter de la date du dernier achat d'équipement d'optique médicale. Les remboursements s'entendent y compris les remboursements déjà opérés par l'assurance maladie obligatoire (AMO) et intègre le ticket modérateur.

(6) Les équipements mixtes comprenant des verres ou monture 100% santé et des verres ou monture autres que 100% santé sont remboursés intégralement pour les parties d'équipement relevant du 100% santé dans la limite des prix limites de vente) et dans le cadre du forfait correspondant pour les équipements autres que 100% santé déduction faite du coût de la partie de l'équipement 100% santé. Les équipements autres que 100% santé comprenant des verres de types différents font l'objet d'un remboursement calculé selon la formule : (remboursement équipement verres de type 1 + remboursement équipement verres de type 2)/2.

(7) Selon définition de l'Arrêté du 3 décembre 2018. Consultez le règlement mutualiste pour plus de détail.

(8) Les chirurgies oculaires prises en charge sont remboursées sur la base des garanties prévues au contrat dans le poste Honoraires au chapitre Hospitalisation.

(9) Limité à un équipement par oreille tous les 4 ans à compter de la date du dernier achat d'équipement en tenant compte des 4 années antérieures.

(10) Les adhérents de moins de 20 ans sont pris en charge à 100% de la base de remboursement.

(11) Garantie assurée par FILASSISTANCE INTERNATIONAL SA au capital de 3,5 millions d'euros - Siège social : 108, Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud RCS Nanterre 433 012 689 - Tel 01 47 11 24 24.

(12) Au bout de 12 mois passés dans la garantie et selon conditions de ressources, les adhérents aux garanties Excelsia peuvent bénéficier des aides financières prévues dans la politique d'action sociale de la mutuelle. Dès leur adhésion, les adhérents aux garanties Excelsia bénéficient des actions de Prévention organisées par Mutélios.

(13) Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues.

(14) Service délivré MEDAVIZ.

(15) Participation limitée à 90% de la dépense réelle et à concurrence du plafond annuel.

(16) Factures émanant exclusivement d'un orthodontiste. Le bilan orthodontique n'est pas pris en charge dans cette prestation.

(17) Service délivré par la société CARIANS.

(18) Le bilan podologie n'est pas pris en charge dans cette prestation

(19) Les lentilles refusées par le RO ne peuvent donner lieu à une prise en charge.



Votre satisfaction avant tout !



- Prise d'effet immédiate de votre garantie sans aucun délai de carence,
- Tiers payant généralisé sur tout le territoire auprès de plus de 235 000 professionnels de santé,
- Un remboursement en moins de 48h dans 80% des cas,
- Une agence en ligne à votre disposition 24h/24,
- Une équipe de télé-conseillers de proximité pour répondre à toutes vos interrogations.

Devis et adhésion immédiate
24h24 7j/7 sur www.mutelios.com



4,3/5
Excellent
Basé sur 762 avis

**UNE QUESTION À POSER ?
UNE ÉTUDE PERSONNALISÉE
À DEMANDER ?**

Par courrier :
Mutélios - 93A, rue Oberkampf
CS 91145 - 75553 PARIS Cedex 11
Tél. : 01 53 36 36 10
Mail : agence@mutelios.fr
Site : www.mutelios.com

Du lundi au jeudi de 9h à 17h30
et le vendredi de 9h à 16h30

mutélios